

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 11 mars 1912.



N sait, bien que la nouvelle ait été officiellement démentie, que l'année dernière le gouvernement français avait cherché à nouer des relations avec le Saint-Siège. Il en avait besoin pour régler différentes questions relatives au protectorat en général et à celui du Maroc en particulier. Ce dernier pays est en effet sous la juridiction des Franciscains espagnols, et naturellement les Français étaient exclus de cette sphère d'action. On avait cherché à obtenir l'intromission de missionnaires français, mais il fallait pour cela l'assentiment du vicaire-apostolique qui est maître dans son vicariat. De plus, Mgr Cervera était espagnol, et naturellement cherchait à favoriser son pays. On ne pouvait pas se promettre la continuité de bons rapports, et le Saint-Siège ne pouvait intervenir puisque personne ne venait le lui demander. L'année dernière, M. Briand, qui n'était pas encore revenu au pouvoir, se trouvait à Cannes et Mgr Sueur, ancien archevêque d'Avignon, était allé le voir. La conversation tomba sur les rapports avec le Saint-Siège et M. Briand ne fit pas difficulté de convenir que la loi de séparation était une faute à laquelle s'était ajoutée celle de la non reconnaissance du Saint-Siège, ce qui empêchait la France de demander l'influence de Rome dans une foule de circonstances où elle aurait été décisive. On le sentait à Paris, mais on ne savait pas comment sortir de cette situation. Il y avait en effet un double obstacle. Le premier était la partie franc-maçonne de la Chambre qui ne voulait à aucun prix reconnaître par un vote qu'elle se serait trompée, et reprendre des rapports dont la rupture était pour elle un des buts cons-